



Nous contacter :
Tel : 05 57 95 07 50
E-mail : spaseenfo33@gmail.com

Nous retrouver sur : <https://spaseenfo.fr>



BULLETIN D'ADHÉSION 2022

Nom et Prénom* : _____
Adresse personnelle : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Tel fixe : _____ Tel portable : _____ Tel professionnel : _____
Date de naissance : _____
Affectation : _____
Corps et Grade : _____ Echelon : _____
Adresse mail où vous souhaitez recevoir les messages du syndicat : _____
Date d'adhésion : _____ Signature : _____

Crédit d'impôt :

La cotisation syndicale donne droit à un crédit d'impôts.
Ainsi, vous récupérez 66% de votre cotisation que vous soyez imposable ou non (sauf si vous déclarez aux frais réels).
Pour une cotisation d'un montant de 150€ vous bénéficiez d'un crédit d'impôts de 99€.
La cotisation annuelle revient donc à 51€.

Mon adhésion me protège !

En adhérant au SPASEEN-FO, j'adhère à la confédération Force Ouvrière et à la Fédération de l'Enseignement et de la Culture, la FNEC FP-FO. J'adhère aussi à la FGF-FO, 1^{ère} organisation syndicale dans la Fonction publique de l'État.
C'est bénéficier de l'AFOC, association Force Ouvrière des Consommateurs.

Une adhésion c'est une carte et des timbres.

Calculer votre timbre mensuel :

Indice	÷	Coefficient 2022	×	Quotité de travail 100%, 80%, etc	=	Prix d'un timbre mensuel
		31		%		

Les collègues à temps partiel adhèrent au prorata de leur quotité de temps de travail.

Exemple de calcul pour un ADJAENES C1 6eme échelon, indice 348 à 80% : $348/31 \times 0,8 = 8,98 \text{ €}$.

Calculer votre cotisation :

Prix d'un timbre X nombre de mois	+	Carte 2022	=	Votre cotisation
×		10 €		

La cotisation annuelle du collègue ADJAENES est donc de : $8,98 \text{ €} \times 12 \text{ mois} + \text{la carte } 10 \text{ €} = 117,77 \text{ €}$.

Les Retraités : une cotisation unique de 100 €.

Les contractuels en CDI : 135€ / Les contractuels en CDD : 120€ / Les contractuels en contrats aidés : 60€

Comment valider votre adhésion ?

Nous retourner le bulletin par courrier accompagné de votre règlement, possibilité de payer en plusieurs fois en nous précisant au dos de chaque chèque la date d'encaissement.